

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 2541

présenté par

Mme Blin, M. Bazin, Mme Bonnard, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Dubois, Mme Duby-  
Muller, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Hetzel, Mme Périgault, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry

-----

**ARTICLE 5**

I. – À l’alinéa 5, après le mot :

« agronomie »

insérer les mots :

« reconnu comme une licence sciences et techniques de l’agronomie du système licence-master-  
doctorat ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 9, après le mot :

« agronomie »

insérer les mots :

« reconnu comme une licence sciences et techniques de l’agronomie du système licence-master-  
doctorat ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à clarifier la place de ce diplôme dans le triptyque licence-master-doctorat.